

**ASSOCIATION SCOLAIRE ET PARASCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU
HAUT LAC**

LE COMITE DE DIRECTION

Préavis N° 02/2021

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

ENGAGEMENT D'UNE DIRECTRICE DE PROJETS (soit 1 EPT 100%)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. But

Par le présent préavis, le Comité Directeur sollicite de votre Autorité l'autorisation de procéder à l'engagement d'une chargée de projets (soit 1 EPT à 100%).

2. Préambule

Le 24 septembre 2020 les Autorités de l'ASPIHL ont été mises en place avec pour mission la construction des futures infrastructures scolaires pour les cinq communes membres de l'Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut Lac (ASPIHL).

Le temps presse, l'objectif est de construire dans les meilleurs délais :

Pour la rentrée scolaire d'août 2021

- un pavillon provisoire de 3 classes à Roche
- un pavillon provisoire de 4 classes à Villeneuve

Pour la rentrée 2022-2023

- le dédoublement de la salle de gym à la Tour Rouge (CTR C)

Pour la rentrée 2024-2025

- un nouveau site scolaire pour le secondaire avec les annexes nécessaires à la Tronchenaz

soit un investissement global de l'ordre de 30 millions.

3. Mesures proposées

Pour mener à bien cette opération nous avons deux possibilités. Confier ce travail par mandat via les marchés publics à un bureau d'architectes ou engager un architecte par l'ASPIHL.

Sachant que les honoraires d'architectes pour ce type de projet s'élèvent en moyenne à 13% cela représente un montant de Fr. 3 900 000.00. A ce prix nous avons bien meilleur temps d'engager notre propre architecte pour assurer le bon déroulement des travaux comme le fait par exemple le bureau d'aide au maître d'ouvrage (BAMO) dans certaines réalisations communales.

Nous avons contacté quelques communes qui ont réalisé des constructions scolaires, soit avec le BAMO soit avec leur propre architecte et, après discussion, ils nous ont convaincus que l'engagement d'un architecte était la bonne solution afin de donner la dynamique nécessaire pour la réalisation de ce programme d'investissements (projets y.c. plans, permis de construire, préavis, réalisation et suivi de chantier).

4. Coût de fonctionnement

Le coût de ce poste est estimé à Fr. 200 000.00 par année, charges patronales incluses.

L'économie projetée sur la période de 5 ans (2021 à 2025) se monterait ainsi à Fr. 2,9 millions.

5. Financement

Ce poste, en complément du préavis N°03/2020 relatif au budget 2021, sera financé par les cinq communes partenaires, selon la clé évolutive habitants/élèves (art. 30 alinéa 3 des statuts).

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'ASPIHL

- VU le Préavis N°02/2021 relatif à l'engagement d'une Directrice de projets (soit 1 EPT à 100%)
- OUI le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet.

Décide

1. d'accorder au Comité de direction l'autorisation d'engager une chargée de projet (soit 1 EPT à 100%)
2. d'attribuer en complément au budget 2021 (Préavis N°03/2020) le montant de Fr. 200 000.00 (traitements et charges sociales, part patronale, y compris 2^{ème} pilier).

Au Nom du Comité de Direction de l'ASPIHL

Le président

Michel Ogney

La secrétaire

Nathalie Dupertuis

Villeneuve, le 5 février 2021